

Référentiel « Officiel Natation Course »	Commission Fédérale des Juges et Arbitres
Introduction	Fiche : FFN-NC_Off-Intro_V2-0 Version : du 1/09/2020

La Fédération Française de Natation (FFN) est affiliée à la Fédération Internationale de Natation (FINA), seule Fédération régissant dans le monde : la Natation Course, le Plongeon, le Water-Polo, la Natation Artistique, la Natation en Eau Libre.

A ce titre, la FFN doit appliquer le cadre réglementaire spécifié par la FINA lors des compétitions organisées sous son égide. Cependant si la FINA encourage chacun de ses Membres à le respecter le plus possible, elle reconnaît qu'il peut être adapté pour des compétitions au sein de chaque Fédération.

Ces adaptations sont généralement nécessaires car l'application des règles FINA, définies pour des compétitions internationales et des compétiteurs expérimentés, n'est pas toujours possible pour les compétitions « locales ».

Ainsi, le corpus réglementaire de la Fédération Française de Natation est composé :

- Des règles fondamentales spécifiées par la FINA ;
- Des adaptations décidées par la FFN ;
- Des textes réglementaires de la FFN et de ses instances (généraux, sportifs, etc.) ;
- Des notes techniques d'application.

Lors des compétitions, le contrôle du respect des règlements est confié à des juges. Selon l'article L. 223-1 du Code du sport, les arbitres et les juges exercent leur mission arbitrale en toute indépendance et impartialité, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive auprès de laquelle ils sont licenciés. Chaque fédération assure le contrôle de l'exercice de cette mission selon les règles et procédures préalablement définies conformément à ses statuts.

S'agissant de la formation des officiels de Natation Course, une circulaire fédérale du 11 mai 2020, à effet au 1^{er} septembre 2020 précise les fonctions pouvant être tenues par les officiels dans les jurys des épreuves de Natation Course et les modalités pour l'obtention des différents niveaux.

Chaque saison les officiels de Natation Course représentent plus de 15 000 licenciés, pour environ 80 000 compétiteurs.

Bien sûr la connaissance des règlements ne concerne pas que les officiels, c'est aussi une compétence que doivent avoir les nageurs, les éducateurs et entraîneurs, et dans la mesure du possible toutes les parties prenantes de notre discipline.

Les Ligues régionales, qui peuvent éventuellement déléguer tout ou partie de leurs prérogatives aux comités départementaux (ou districts), sont chargées de la formation initiale et de la formation continue des officiels dans le respect des procédures et consignes fixées par la commission fédérale des Juges et Arbitres. A cet effet, la FFN met à disposition sur son site internet le corpus réglementaire.

En complément la commission fédérale des Juges et Arbitres a constitué un recueil de fiches thématiques destinées à présenter pour chacun des thèmes le cadre réglementaire et apporter les précisions, commentaires et bonnes pratiques.

Ce Référentiel « Officiel Natation Course » est destiné à accompagner les officiels lors de leur formation, mais aussi tout au long de leur activité.

Denis CADON

Président de la commission fédérale des Juges et Arbitres



Dossier réalisé par : Brigitte AROT, Jean BOULANGER, Denis CADON, Didier MESLET, Alain PRIET.

Sommaire et suivi des mises à jour

Titre	Version en vigueur		
	Référence fichier	Date	Modification(s) apportée(s)
Introduction	FFN-NC_Off-Intro_V1-0	1/07/2020	Corrections mineures et modification du nom du fichier pour intégration n° version
Les officiels	FFN-NC_Off-Les officiels_V1-0	1/07/2020	idem
Le juge-arbitre	FFN-NC_Off-Juge_Arbitre_V1-0	1/07/2020	idem
Le Starter & le départ	FFN-NC_Off-Starter_depart_V1-0	1/07/2020	idem
Le Juge de virages	FFN-NC_Off-Juge_virages_V1-0	1/07/2020	idem
Le Juge de Nage	FFN-NC_Off-Juge_nage_V1-0	1/07/2020	idem
Le chronométrateur & chronométrage	FFN-NC_Off-chronometrage_V1-0	1/07/2020	idem
Le Juge à l'arrivée	FFN-NC_Off-Juge-arrivee_V1-0	1/07/2020	idem
Le superviseur	FFN-NC_Off-Superviseur_V1-0	1/07/2020	idem
La Nage Libre	FFN-NC_Off-Nage_Libre_V1-0	1/07/2020	idem
Le Dos	FFN-NC_Off-Dos_V1-0	1/07/2020	idem
La Brasse	FFN-NC_Off-Brasse_V1-0	1/07/2020	idem
Le Papillon	FFN-NC_Off-Papillon_V1-0	1/07/2020	idem
Le 4 nages	FFN-NC_Off-4_Nages_V1-0	1/07/2020	idem
La Course	FFN-NC_Off-Course_V1-0	1/07/2020	idem
L'équipement du nageur	FFN-NC_Off-Equipement_V2-0	1/09/2020	Prise en compte de la FFN de reprendre l'expérimentation « Triton »
Référence des infractions	FFN-NC_Off-Reference_DQ_V1-0	1/07/2020	idem
Disqualification, réclamation et jury	FFN-NC_Off-DQ_recla_appel_V1-0	1/07/2020	idem
L'ensemble des fiches est également publié dans un fichier unique	FFN-NC_Off-recueil_referentiel_V1-0	1/07/2020	idem

Référentiel « Officiel Natation Course »	Commission Fédérale des Juges et Arbitres
Les officiels	Fiche : FFN-NC_Off-Les officiels_V1-0 Version : 01/07/ 2020

Toutes les compétitions se déroulent suivant les Règlements Sportifs de la FINA, sauf dispositions particulières prévues dans les Règlements Sportifs de la F.F.N. adoptés par le Comité directeur.

Outre les délégués fédéraux, régionaux ou départementaux, les réunions sportives de natation se déroulent sous la direction d'un ou plusieurs « Juges-Arbitres » en charge d'animer le jury, et le cas échéant d'un « Gestionnaire de la compétition », d'un « opérateur(s) de chronométrage » ainsi que de bénévoles associés pour des fonctions « hors jury ».

Il est rappelé que toute personne intervenant dans l'organisation d'une compétition doit être licenciée à la FFN.

Une circulaire fédérale, actualisée au 1^{er} septembre 2020, précise les fonctions pouvant être tenues par les officiels dans les jurys des épreuves de Natation Course et les modalités pour l'obtention des différents niveaux.

En complément de la circulaire susmentionnée, un ensemble de fiches a été élaboré par la commission fédérale des juges et arbitres afin de constituer le référentiel fédéral pour les officiels de Natation Course.

Cette première fiche présente des généralités relatives à la fonction d'officiel au sein d'un jury.

En préambule, rappelons que les objectifs d'un jury sont multiples :

- Contribuer à la bonne pratique de la Natation de compétition dans un esprit sportif et loyal
- Former les jeunes sportifs à respecter et accepter les décisions
- Faire en sorte que tous (nageurs, entraîneurs, familles, spectateurs et officiels) prennent plaisir à participer à la compétition.
- Se former et tirer profit de toutes les expériences

S'engager comme officiel au sein de son club, au service de la fédération, c'est s'engager à acquérir ou à développer un socle de connaissances tel que présenté ci-dessous.

Le Savoir

- Connaissance des structures qui dirigent la natation.
- Connaissance du règlement « sportif » en vigueur.
- Connaissance du règlement « technique ».
- Connaissance de l'esprit et des intentions des règlements.

→ pour ne pas faire appliquer son propre règlement mais celui de la FINA et de la FFN

Le Savoir Faire

- Se préparer et traiter chaque compétition comme si c'était la plus importante.
- Faire respecter le règlement sans être ni « extrémiste » ni pointilleux.
- Ne pas oublier l'esprit du règlement.
- Traiter tous les nageurs avec équité.
- Etre réactif et prendre les « bonnes » décisions.
- Etre pédagogue, diplomate, expliquer, etc.

Le Savoir être

- Avoir une tenue « décente » et qui porte le respect.
- Etre en bonne forme physique et morale.
- Avoir une bonne maîtrise de soi.
- Faire preuve : d'impartialité, de sérieux, de rigueur, de compréhension et rester accessible.
- Ne pas oublier que le doute bénéficie au nageur et tout cela de la première à la dernière épreuve de la compétition.
- Etre en toute circonstance solidaire des décisions prises.
- Faire preuve d'exemplarité.

Ce socle de connaissances doit permettre à un officiel d'être légitime, crédible et respecté.

Une règle d'or :

SW 2.13 Décision des officiels

SW 2.13.1 Les officiels doivent prendre leur décision de manière autonome et indépendamment les uns des autres sauf indication contraire figurant dans le Règlement de la Natation.

Commentaires / Précisions :

Ci-après, des précisions qui viennent compléter les principes décrits au titre des connaissances nécessaires :

- Pour le bon fonctionnement de la compétition et du jury, les officiels doivent veiller au respect des horaires en particulier le début de la compétition pour l'inscription des officiels (généralement auprès du juge-arbitre).
- Tout officiel membre d'un jury doit participer à la réunion de briefing animée par le juge arbitre avant le début de la réunion, et au débriefing lorsqu'il y en a un.
- Le respect des consignes vestimentaires (nature et couleur) est important pour la bonne identification des officiels. Cela contribue aussi à la crédibilité du jury.
- Les officiels doivent être exemplaires dans le respect des règles d'hygiène, en particulier concernant les chaussures portées au bord du bassin.
- Il est interdit d'encourager des nageurs.
- Un officiel ne peut profiter de sa présence au bord du bassin pour prendre des photos.
- Durant la compétition l'usage d'un téléphone portable par les officiels n'est pas autorisé sur le bord du bassin. A titre exceptionnel, un officiel qui doit conserver son téléphone doit penser à le régler en mode silencieux.
- Le juge ne tient que la ou les fonctions pour lesquelles il est désigné. Un officiel, quel que soit son niveau (chronométreur, juge, starter, juge-arbitre) doit se borner à effectuer la fonction du poste sur lequel il a été placé par le juge-arbitre de la compétition (Exemple : Un officiel, quel que soit son titre -juge, starter ou juge-arbitre-désigné chronométreur ne pourra pas signaler de faute au virage).
- Les officiels doivent veiller à la qualité de la rédaction des fiches de disqualification. Pour ce faire il est recommandé d'utiliser la fiche « aide-mémoire » publiée par la fédération et dans laquelle est proposé un libellé pour la quasi-totalité des fautes.
- C'est le juge qui constate la faute qui doit remplir la fiche de proposition de disqualification qui sera remise au juge-arbitre (si nécessaire avec l'aide du juge-arbitre).
- Le règlement permet qu'un nageur ou une tierce personne (généralement son entraîneur) demande des explications sur une disqualification. Ces explications ne peuvent être données que par le juge-arbitre. Si un juge est sollicité il doit orienter le demandeur vers le juge-arbitre, et ceci avec bienveillance.
- Les officiels doivent respecter toutes les décisions du juge arbitre et le cas échéant du jury d'appel, et ont un devoir de solidarité et de réserve ; il leur est interdit de communiquer ou porter un jugement sur les décisions.
- Afin de pouvoir travailler dans de bonnes conditions, il est important que les officiels puissent disposer de suffisamment de place, avec si possible un espace entre eux, les nageurs ou le public. Toutefois les officiels doivent parfois admettre des situations dégradées pour permettre la cohabitation avec toutes les autres parties prenantes, notamment les bénévoles et le cas échéant les photographes et les équipes TV.

Référentiel « Officiel Natation Course »	Commission Fédérale des Juges et Arbitres
Le juge-arbitre	Fiche : FFN-NC_Off-Juge_Arbitre_V1-0 Version : du 1/07/2020

Cette fiche traite spécifiquement la fonction de « juge-arbitre », et vient compléter la fiche « Les officiels » qui présente le tronc commun à tous les officiels quel que soit leur niveau.

Le juge-arbitre doit connaître toutes les règles et règlements. Pour ce faire se rapporter à l'ensemble des fiches références.

Cadre Réglementaire :

SW 2.1 Juge-Arbitre

SW 2.1.1 Le juge-arbitre a plein contrôle et autorité sur tous les officiels, il doit approuver leurs affectations, et leur donner des instructions en ce qui concerne les caractéristiques ou les règlements particuliers relatifs aux compétitions. Il doit faire appliquer toutes les règles et décisions de la FINA et trancher toutes les questions concernant l'organisation effective de la réunion, de l'épreuve ou de la compétition, lorsque les règles n'en prévoient pas autrement la solution.

SW 2.1.2 Le juge-arbitre peut intervenir dans la compétition à tout moment pour s'assurer que les règlements de la FINA sont observés et doit juger toutes les réclamations relatives à la compétition en cours.

SW 2.1.3. Si l'on utilise des juges à l'arrivée en l'absence des trois (3) chronomètres numériques, le juge-arbitre détermine, si nécessaire, le classement. Si un équipement de chronométrage automatique est disponible et fonctionne, ses résultats seront pris en compte conformément à l'article SW 13.

SW 2.1.4. Le juge-arbitre doit s'assurer que tous les officiels nécessaires à la bonne organisation de la compétition sont à leurs postes respectifs. Il peut nommer des remplaçants pour se substituer aux absents, à ceux qui sont dans l'incapacité de remplir leurs tâches ou à ceux qui se révèlent incompetents. Il peut nommer des officiels supplémentaires s'il le juge nécessaire.

SW 2.1.5 Au début de chaque épreuve, le juge-arbitre doit signaler aux nageurs, par une série de coups de sifflets brefs, de retirer tout vêtement sauf le maillot de bain, puis, par un long coup de sifflet, de prendre position sur le plot de départ (ou pour le dos et les relais quatre nages, d'entrer immédiatement dans l'eau). Un second long coup de sifflet doit signaler aux nageurs de dos et du relais quatre nages de rejoindre immédiatement la position de départ. Quand les nageurs et officiels sont prêts pour le départ, le juge-arbitre doit faire un geste vers le starter, avec le bras tendu, pour indiquer que les nageurs sont sous le contrôle du starter. Le bras tendu doit rester dans cette position jusqu'à ce que le départ ait été donné.

SW 2.1.6 Pour prononcer une disqualification pour une faute au départ avant le signal de départ, la faute doit avoir été observée par le starter et le juge-arbitre.

SW 2.1.7 Le juge-arbitre doit disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qu'il constate personnellement. Le juge-arbitre peut aussi disqualifier tout nageur pour toute violation des règles qui lui est signalée par d'autres officiels autorisés. Toutes les disqualifications sont soumises à la décision du juge-arbitre.

Commentaires / Précisions :

Le juge-arbitre a plein contrôle et autorité sur tous les officiels, il peut intervenir dans la compétition à tout moment pour s'assurer que les règlements de la FINA sont observés, il est le garant de la régularité de la compétition, c'est à lui qu'il appartient de prendre la décision finale.

Pour cela, avant le début de la compétition, le Juge-arbitre doit :

- Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire Fédéral, y compris le règlement sportif de la compétition qu'il supervise.
- Avoir avec lui tous les documents de référence ou nécessaires au fonctionnement du jury (règlements, programme, fiche d'arrivée, fiche de disqualification, fiche de présence du jury, ...).
- Connaître le rôle de toutes les personnes qui interviennent pendant une compétition.
- Vérifier les conditions d'organisation de la compétition, éventuellement en lien avec le délégué de la compétition (Dispositions particulières : doublage des séries, départ des 50 m, lieu de la chambre d'appel...).

Le Juge-arbitre doit se comporter comme l'animateur d'une équipe (le jury) avec qui il travaille en confiance, dans le respect du règlement sans être ni extrémiste ni pointilleux.

Il doit faire en sorte que le jury respecte le principe suivant : **Le jury n'est pas à la recherche des fautes, mais en contrôle de la conformité au règlement (ce n'est pas le même objectif).**

Le juge-arbitre doit :

- Etre juste et impartial, et porter un jugement sans faire intervenir ses préférences personnelles.
- Etre Respectueux de tous les acteurs (compétiteurs, entraîneurs, organisateurs, spectateurs, média, officiels...).
- Avoir un comportement irréprochable et exemplaire.
- Doit être capable d'expliquer clairement (et seul) chacune de ses décisions. N'oublions pas qu'il est le seul décideur des disqualifications.
- Etre en veille (vigilance) en permanence afin d'être en capacité d'anticiper sur toutes les situations qui peuvent se présenter.
- Traiter TOUTES les réclamations, quelle qu'en soit l'issue (se référer au processus de dépôt d'une réclamation décrit dans la fiche « Disqualification, réclamation, jury d'appel).
- Animer les réunions de briefing et débriefing avec le jury. Ce sont des moments de partage, d'explications, d'échanges.
- Vérifier l'exactitude des résultats. Il en est le garant, et pour cela il s'appuie sur le superviseur avec qui il doit échanger régulièrement.

Lorsqu'il y a plusieurs juges-arbitres, c'est celui qui est en charge de la course qui en assure la responsabilité jusqu'au bout, y compris dans le traitement des disqualifications. (Fiche de DQ, demande de précision, réclamation, ...).

En fin de chaque réunion le juge-arbitre doit remercier l'ensemble des officiels qui sont comme lui des bénévoles.

Selon les consignes qui lui ont été données, ou si des faits survenus lors de la compétition le justifient, le juge-arbitre peut être amené à rédiger un rapport seul ou avec le délégué de la compétition à l'attention de l'instance organisatrice (comité départemental, ligue, FFN).

Consignes au juge-arbitre

Lorsque 2 juges-arbitres sont désignés, une coordination et une répartition des rôles est à organiser.

Avant la compétition :

S'il ne dispose pas déjà des informations (selon les pratiques en vigueur dans le comité ou la ligue), au plus tard quelques jours avant la compétition, le juge-arbitre prend contact avec l'instance organisatrice et ou le comité local d'organisation afin de se faire préciser les modalités d'organisation :

- Horaires
- Délégué, jury d'appel,
- Organisation du bassin et équipement
- Déroulement de la compétition
- Gestion informatique et chronométrage
- Le jury et les bénévoles présents
- ...

A son arrivée sur place :

Le juge-arbitre doit s'assurer en lien avec le délégué et le comité local d'organisation que les conditions sont réunies pour le bon déroulement de la compétition.

- Organisation du bassin,
- Réglages des lignes d'eau, lignes de virage, dispositifs de départ en dos, ...,
- Chambre d'appel,
- Flux de circulation,
- Chronométrage et informatique,
- ...

Si nécessaire, il sollicitera les aménagements nécessaires.

Réunion Technique :

Selon les pratiques locales, ou s'il y a des informations à communiquer aux équipes et clubs il peut être nécessaire d'organiser une réunion technique (en concertation avec le délégué et le comité local d'organisation). Les thèmes suivants peuvent être abordés :

- Horaires de la compétition,
- Déroulement de la compétition (chambre d'appel, départ, utilisation ou non des dispositifs de départ en dos, déclaration des forfaits, qualification demi-finales & finales, récompenses, ...),
- Les points particuliers du règlement s'il y en a,
- Présentation du jury et du jury d'appel,
- Suite donnée aux disqualifications (demande d'information, réclamation, saisine du jury d'appel)

Briefing du jury :

Nous avons indiqué précédemment que le juge-arbitre doit animer les réunions de briefing et débriefing avec le jury. Ce sont des moments de partage, d'explications, d'échanges.

- Vérification des officiels présents, stagiaires, ...
- Essai des chronomètres,
- Commenter le déroulement et le programme de la compétition,
- Rappeler les consignes pour chaque fonction et les modalités de communication au sein du jury (dont la chambre d'appel),
- Rappeler si besoin les principaux points du règlement, ou des points de vigilance,
- Constituer et annoncer le jury,
- Préciser les modalités de mise en place (directement à son poste ou défilé) et de fin de compétition,
- Le cas échéant organiser la mise en place du bassin à la fin de l'échauffement.

Pendant la compétition :

Le juge-arbitre doit tenir son poste dans le respect du cadre réglementaire et des commentaires donnés précédemment. Quelques bonnes pratiques :

- Avant de débiter une procédure de départ, s'assurer de la cohérence entre le programme et les nageurs présents sur la plage de départ,
- Noter sur son programme tous les événements et en particulier les forfaits, disqualifications, abandons,
- Suivre les horaires indiqués sur le programme, et faire en sorte de limiter les écarts, éventuellement en ralentissant le rythme afin que la présence des nageurs à la chambre d'appel soit bien synchronisée avec le déroulement de la compétition,
- Etre bienveillant avec tous,
- Vérifier les résultats, en particulier la prise en compte des forfaits, disqualifications, abandons.

Débriefing :

A la fin de chaque réunion organiser un débriefing en l'adaptant au contexte (horaire, type de réunion, fin de compétition, ...).

- Expliquer les disqualifications et les suites éventuelles, s'il y en a eu.
- Remercier les officiels

Après la compétition :

- Conserver votre programme annoté au minimum 15 jours,
- Selon les consignes ou les pratiques locales formaliser un rapport de la compétition.

Référentiel « Officiel Natation Course »	Commission Fédérale des Juges et Arbitres
Le starter & le départ	Fiche : FFN-NC_Off-Starter_depart_V1-0 Version : du 1/07/ 2020

Cette fiche traite spécifiquement la fonction de « starter », et vient compléter la fiche « Les officiels » qui présente le tronc commun à tous les officiels quel que soit leur niveau.

Pour mémoire, la qualification de starter est optionnelle et vient en complément du titre de juge.

Cadre Réglementaire :

SW 2.3 Starter

SW 2.3.1 Le starter doit avoir un contrôle total des nageurs à partir du moment où le juge-arbitre les place sous son contrôle (article SW 2.1.5) jusqu'au début de la course. Le départ doit être donné conformément à l'article SW 4.

SW 2.3.2 Le starter doit signaler au juge-arbitre tout nageur qui retarde le départ, refuse de respecter un ordre, ou commet tout autre acte qualifié d'inconduite au moment du départ, mais seul le juge-arbitre pourra disqualifier ce nageur pour ce retard, cette désobéissance ou cette inconduite.

SW 2.3.3 Le starter doit avoir le pouvoir de décider si le départ est correct, sous réserve de la décision du Juge-Arbitre.

SW 2.3.4 Lorsqu'il donne le signal de départ d'une épreuve, le starter doit se tenir sur le côté du bassin à environ cinq mètres de l'extrémité du bassin où a lieu le départ, de sorte que les chronométrateurs puissent voir et/ou entendre le signal de départ et que les nageurs puissent l'entendre.

Précision concernant les fautes au départ :

SW 2.1.6 Pour prononcer une disqualification pour une faute au départ avant le signal de départ, la faute doit avoir été observée par le starter et le juge-arbitre.

SW 4 Le départ

SW 4.1 Pour les courses de Nage Libre, de Brasse, de Papillon et de Quatre Nages Individuel, le départ doit s'effectuer par un plongeon. Au long coup de sifflet (article SW 2.1.5) du juge-arbitre, les nageurs doivent monter sur le plot de départ et y rester. A la commande " Take your marks " (" à vos marques " en français) du starter, ils doivent immédiatement prendre une position de départ avec au moins un pied à l'avant des plots de départ. La position des mains est indifférente. Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le signal de départ.

SW 4.2 Le départ en Dos et dans les courses de Relais 4 Nages se fait dans l'eau. Au premier long coup de sifflet du juge-arbitre (article SW 2.1.5), les nageurs doivent immédiatement entrer dans l'eau. Au deuxième long coup de sifflet, les nageurs doivent retourner sans délai à leur position de départ (article SW 6.1). Lorsque tous les nageurs ont pris leur position de départ, le starter doit donner l'ordre " Take your marks ". Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter doit donner le signal de départ.

SW 4.3 Aux Jeux Olympiques, aux Championnats du Monde et dans les autres épreuves de la FINA, l'ordre " Take your marks " doit être donné en anglais et le départ doit être assuré par des haut-parleurs, montés sur chacun des plots de départ.

SW 4.4 Tout nageur partant avant le signal de départ sera disqualifié. Si le signal de départ est émis avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continuera et le nageur ou les nageurs seront disqualifiés à la fin de la course. Si la disqualification est déclarée avant le signal de départ, le signal ne doit pas être donné, mais les nageurs restants doivent être rappelés, et le starter redonne le départ. Le Juge-arbitre reprend la procédure de départ à partir du long coup de sifflet (le second pour le dos) conformément à l'article SW 2.1.5.

Interprétation (FINA) :

Quand tous les nageurs sont immobiles (SW 4.1), tout nageur qui bouge avant le signal de départ doit être disqualifié si son mouvement est observé à la fois par le starter et par le juge-arbitre (SW 2.1.6). Si un dispositif de chronométrage vidéo est disponible (FR 4.7.3), il pourra être utilisé pour vérifier la disqualification.

Réglementation propre à la FFN (annuel règlement) :

Cas des compétitions individuelles :

Application de la règle FINA, c'est-à-dire pas de faux départ autorisé pour les nageurs de catégories jeunes et au-dessus, quel que soit le type de compétition : animation ou référencée. **Exception pour les compétitions de nageurs Avenir, où un faux départ est autorisé quel que soit le type de compétition.**

Cas des compétitions par équipes :

Pour toutes les compétitions par équipes inscrites au programme fédéral, un faux départ est autorisé. La règle dite de "deux départs" est applicable (rappel par le starter ou juge-arbitre) aux compétitions par équipes organisées par les clubs ou les comités départementaux et régionaux ou inscrites au programme fédéral.

A noter qu'une épreuve de relais nagée lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle. Il n'y a donc pas de rappel pour un départ anticipé.

Commentaires / Précisions :

Pour les nageurs, le départ est une phase essentielle de la course et un facteur clé de la performance. En conséquence le starter y tient une responsabilité importante. Pour cela le starter doit être capable de rester concentré sur sa mission pendant toute la durée des réunions et de garder une bonne maîtrise de ses départs sans être influencé par son environnement et les nageurs.

Avant le début de la compétition, le starter doit

1. Repérer l'endroit où il sera positionné pour donner les départs, et le cas échéant l'organiser, en respectant les règles suivantes :
 - a. Avoir une bonne vision du juge-arbitre et être vu par lui
 - b. Avoir une bonne vision sur tous les nageurs
 - c. Être isolé pour ne pas être perturbé (nageurs, entraîneurs, parents, public, officiels, ...)
2. Tester son matériel
 - a. Son sifflet
 - b. L'équipement automatique lorsqu'il est prévu. Dans ce cas il doit vérifier les réglages et s'assurer qu'il n'y aura pas d'effet Larsen.

Le départ est une phase essentielle de la course et le starter a un rôle clé. **Son commandement doit être clair et fort, sans être crié. Il s'agit simplement d'une invitation aux nageurs ou nageuses à se mettre en place.**

Au départ de la course, le starter doit :

1. Être attentif au signal du juge-arbitre
2. Être concentré pour être en capacité de juger de l'immobilité de tous les nageurs afin de pouvoir donner le signal de départ, et le cas échéant d'identifier tout nageur qui bouge après cet instant d'immobilité.
3. Valider le départ avec le juge-arbitre après chaque départ par un signe discret, sinon le rejoindre pour lui signaler le ou les nageurs qu'il estime fautifs. Si le juge-arbitre confirme son jugement, une ou plusieurs disqualifications seront prononcées. Dans ce cas la fiche de disqualification doit être cosignée par le starter et le juge-arbitre.

Pendant toute la réunion le starter doit :

1. Garder la maîtrise des départs.
2. Être régulier et donner de bons départs pour tous.

Le starter peut être amené à rappeler les nageurs :

1. Lors d'un faux départ lorsque cela est prévu par le règlement (exception FFN pour les compétitions Avenirs).
2. Lors d'un faux départ dit « technique » c'est à dire lorsqu'un incident a perturbé le départ (panne de micro ou de haut-parleur, bruit venant du public, ...).

Le starter ne doit pas donner le signal de départ s'il estime que tous les nageurs ne sont pas immobiles. Lorsqu'il constate qu'un nageur « est en bascule » et risque de tomber ou de partir avant son signal, il est préférable de ne pas donner le départ, plutôt que le faire puis de disqualifier le nageur concerné à l'arrivée de la course. En effet, disqualifier un ou plusieurs nageurs qui sont tombés dans l'eau sans signal de départ est incontestable.

Toutefois, le laps de temps entre l'immobilité de tous les nageurs et le signal de départ est délicat à juger. Ce qui caractérise un faux départ est le fait qu'un nageur bouge entre l'instant d'immobilité (de tous) jugé par le starter et le signal de départ. C'est bien cela et non le temps de réaction du nageur. Ce n'est pas parce qu'un nageur a un « mauvais » temps de réaction qu'il n'a pas pu commettre un départ anticipé.

IMPORTANT : Rédaction de la fiche de disqualification

2 formules sont à utiliser :

- « Le nageur de la ligne XX est parti avant le signal de départ ». S'il est évident qu'il est parti avant qu'il ne soit constaté une phase d'immobilité pour tous.
- « Alors que tous les nageurs étaient immobiles, le nageur de la ligne XX a bougé avant le signal de départ ». Cette formule est correcte car elle précise bien que le starter a pu juger que tous étaient immobiles et donc qu'il pouvait donner le signal de départ.

Ne pas écrire « le nageur n'était pas immobile au moment du départ », parce que ce n'est pas un motif suffisant de faute ; en effet le starter doit attendre l'immobilité des nageurs pour pouvoir donner le signal de départ. S'il y a réclamation et jury d'appel la décision pourrait être annulée considérant que le starter devait attendre l'immobilité de tous les nageurs avant de donner le départ.